

parties du document Dunkel. Mais sur d'autres points, notamment au sujet du renforcement et de la clarification de l'article XI, nous avons de sérieuses réserves et nous continuons d'appuyer la position adoptée par le gouvernement avec le concours et les conseils des parties intéressées, des producteurs et des provinces qui ont aussi un rôle important à jouer pour appuyer le secteur de notre économie qui est soumis à la gestion de l'offre et qui s'est révélé rentable pour l'agriculture au cours des années.

• (1550)

D'ici le 1^{er} mars, des négociations se dérouleront à quatre niveaux différents. Le comité des négociations commerciales sera le théâtre de pourparlers en vue d'apporter des modifications à l'ensemble des propositions.

Je sais que les gens veulent se montrer réalistes et il est réaliste de penser que toutes ces modifications devront avoir été approuvées par les pays participants avant d'être soumises au comité. M. Dunkel a prévenu qu'il entendrait les propositions, à la condition qu'elles aient déjà fait l'objet d'un accord.

Les participants ne travailleront plus à une table. Chacun va entrer en pourparlers avec d'autres pays pour tenter de faire comprendre son point de vue et de le faire accepter.

Un document juridique sera rédigé pour dépouiller l'avant-projet de ses incohérences, sans toutefois modifier le reste du texte. En ce qui concerne les négociations sur l'accès aux marchés pour les services, des échéanciers des engagements initiaux seront élaborés puis déposés.

Dans le cas des marchandises, on établira des échéanciers des concessions qui seront faites et des engagements pris sur le plan des subventions à l'exportation et du soutien interne à l'agriculture.

Cela ne fait pas de doute, monsieur le Président, que, depuis le 13 janvier, nos partenaires commerciaux se livrent à des négociations intenses qui vont s'intensifier encore après le dépôt de ces échéanciers.

Exception faite de certains passages à l'égard desquels nous avons manifesté notre opposition, le document Dunkel comporte beaucoup d'éléments qui nous permettent de croire à la libération, à la stabilisation et au redressement du marché agricole. En effet, le projet d'accord garantira un accès accru et plus sûr aux marchés

étrangers. De plus, l'exonération des importations, qui est prévue à l'article 22 et qui est chère aux Américains, devait être une mesure temporaire et est toujours en vigueur après tout près de 40 ans; si j'ai bien compris, cette exonération, de même que les taxes variables à l'importation appliquées par la Communauté européenne seront supprimées pour être remplacées, selon la version nouvelle, par des tarifs.

Certes, les propositions Dunkel assureront un accès plus large et plus sûr des produits canadiens aux marchés étrangers, mais les règles commerciales multilatérales dont le Canada tire parti seront renforcées et s'appliqueront uniformément à tous les pays. Voilà ce qui est important.

L'accord définit aussi les programmes d'aide qui ne faussent pas les échanges et que les pouvoirs publics peuvent utiliser pour soutenir les revenus agricoles. C'est là un aspect très important en soi. De plus, une fois qu'ils auraient été qualifiés de verts dans la terminologie du GATT, ces programmes ne seraient pas assujettis à des droits compensateurs. C'est d'une importance particulière pour le Canada parce que l'industrie agro-alimentaire doit continuer de recourir aux tribunaux pour prospérer. La guerre commerciale doit cesser.

Par conséquent, comme d'autres membres du GATT, le Canada devra adapter certains de ses programmes pour mettre en oeuvre la proposition du GATT.

Mme Copps: Quelle honte!

M. McKnight: Je suis heureux que la députée libérale prenne part au débat. Elle crie: «Quelle honte.»

Le Canada devra adapter certains de ses programmes de soutien parce que ce ne serait pas logique de dire à certains pays de mettre fin à leurs subventions qui faussent les échanges et de permettre au Canada de maintenir les siennes.

Je dis adapter, monsieur le Président, parce que nous parlons ici de l'aspect de l'accord qui concerne les exportations. Si on supprime les subventions qui faussent les échanges, tous les pays seraient sur le même pied.

L'aide accordée aux programmes agricoles écologiques serait autorisée. Il va sans dire que nous devons concevoir des programmes qui ne faussent pas les échanges et. . .

Mme Copps: Nous ne déformons pas les échanges agricoles.